RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3012 - VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Une réunion sur la RDC attendue le 18 septembre à New-York

Cette réunion s'articulera sur des différents thèmes dont l'Accord du 31 décembre, le processus électoral, les mesures de décrispation, les droits de l'Homme ainsi que l'engagement régional de la RDC. Les autorités congolaises seront représentées à cette rencontre d'où pourraient peut-être sortir des recommandations salutaires pour la RDC en quête d'un schéma idoine susceptible de faciliter un atterrissage en douceur du processus démocratique.

Le Conseil de sécurité avait déjà demandé expressément à la Céni de publier le plus rapidement possible le calendrier électoral et attend qu'elle s'exécute. Sinon, a fait savoir Fabienne Pompey (porte-parole de la Monusco), son institution serait dans l'impossibilité de se prononcer sur la suite des évènements en RDC.

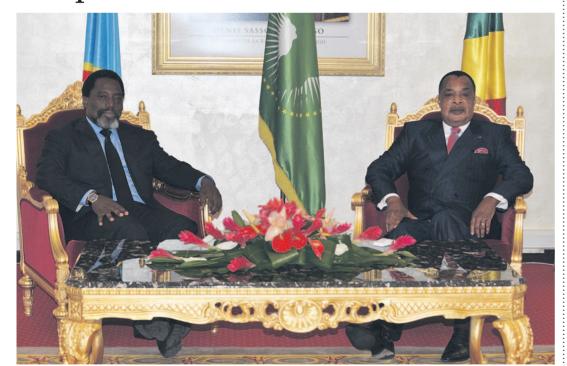
Page 3



Une réunion du Conséil de sécurité de l'ONU

CONGO-RDC

Rien n'a filtré de la rencontre entre Joseph Kabila et Denis Sassou N'Guesso



Arrivé hier pour un bref séjour de travail à Brazzaville, où il a été accueilli par son homologue Denis Sassou N'Guesso, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila Kabange a regagné Kinshasa dans l'après-midi. Les deux chefs d'Etat ont échangé, au cours d'un tête-àtête, sur la situation politique dans les deux Congo, selon les services du protocole. L'actualité sur le continent africain et dans le monde doit logiquement avoir été évoquée par les deux dirigeants, alors que Brazzaville accueille, le 9 septembre, un mini-sommet sur la crise en Libye.

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Destitution du gouverneur Tony Bolamba



Tony C. Bolamba

Le gouverneur de l'Équateur, Tony Bolamba, a été destitué le 7 septembre. Il lui est reproché notamment son absence prolongée et la mauvaise gestion de la province. Le vote a recueilli l'unanimité de voix, soit les 21 suffrages de députés présents. Les députés provinciaux affirment que par le vote de cette motion, ils ont fait la volonté du peuple qui les accusait de « fermer les yeux devant la mauvaise gouvernance de l'équipe de Tony Bolamba ». Plusieurs griefs sont portés à charge du gouverneur dont la mauvaise gestion, l'incapacité à lutter contre l'insécurité, le détournement des fonds de rétrocession destinés aux entités décentralisées, la neutralisation des services de

sécurité dont il refusait toute collaboration, etc.

Page 4

AIRES PROTÉGÉES

Lancement des travaux de la clôture électrique du parc national des Virunga

Le projet d'installation d'une clôture électrique le long des limites du parc et du village a été lancé le 4 septembre. La fondation Virun-

ga et l'ONG locale Virunga Yetu qui ont lancé ce projet ont noté que cette idée est mise en place pour mettre fin au conflit oppo-

sant ces cinq dernières années le parc national des Virunga à la population riveraine d'Ishasha dans le Rutshuru. Le projet, qui a

pour objectif principal la protection des animaux qui traversent, mais également les cultures des populations environnantes, est

la réponse de l'Institut congolais pour la conservation de la nature aux nombreuses plaintes des populations.

ÉLECTIONS

Le vote électronique boudé par l'opposition et la société civile

Le Mouvement de libération du Congo dénonce l'illégalité de ce mode de scrutin qui entre, selon lui, en contradiction avec la loi électorale en son article 237 tandis que la société civile y voit une astuce pour tirer en longueur le processus électoral.

La proposition faite mardi dernier par le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) consistant à faire intervenir dans le processus de vote les nouvelles technologies de l'information et de la communication via le recours à la machine à voter continue à défrayer la chronique de ces dernières heures. Tous les arguments brandis par Corneille Naanga pour justifier le choix porté sur le vote semi-électronique ont été, en effet, balayés d'un revers de main par certains acteurs politiques de l'opposition qui y voient une manœuvre dilatoire visant à tripatouiller les résultats du vote. Louant les vertus de cette trouvaille le 5 septembre devant la presse, Corneille Naanga a laissé entendre notamment que l'Accord de la Saint-Sylvestre l'autorise à rationaliser les coûts du processus électoral estimé à 1.300 milliard de dollars. Avec le vote électronique, a-t-il déclaré, ce coût prohibitif serait réduit permettant ainsi au pays d'économiser près de 400 millions de dollars avec, en sus de cela, une réduction considérable de la fraude avec la publication des résultats provisoires le même jour quelques heures après la fermeture des bureaux de vote. Face aux tergiversations du gouvernement à financer le cycle électoral global des élections, ce mode de scrutin se présente pour la Céni comme une solution alternative crédible.

Un argument qui ne passe pas au Mouvement de libération du Congo (MLC) et dans d'autres partis politiques de l'opposition. Ces derniers, en guise de réponse, opposent à Corneille Naanga la loi électorale en vigueur qui, en son article 237, interdit tout recours au vote électronique ou semi-électronique. « Toute élection organisée sous l'empire de la loi actuelle ne peut être effectuée par voie électronique », a indiqué la secrétaire général du MLC Eve Bazaïba qui a invité en même temps les électeurs et la communauté internationale à la vigilance.

La société civile qui n'est pas en reste dans ce dossier a enfoncé le clou en soupconnant quelques velléités de tricherie que nourrirait la Céni via ce mode de scrutin qui, d'après elle, « n'est qu'une manœuvre planifiée pour retarder davantage la tenue des élections ». Une conviction que partage largement Jonas Tshiombela, le coordonnateur de la Nouvelle société civile du Congo, qui estime que le moment n'est pas indiqué, pour l'heure, de chercher à multiplier des occasions de retarder les élections.

Pour lui, le peuple attend plutôt la publication du calendrier électoral et non la multiplication des astuces pour repousser les élections. « Déjà avec l'inscription des électeurs, la Céni a des difficultés d'accès à l'énergie à travers la République. Il faut une pédagogie pour accompagner toute cette population à maîtriser cette nouvelle technologie, il faut passer les marchés pour avoir ces équipements de vote semi-électronique. Il faut les déployer. Tout ça s'inscrit dans une stratégie planifiée de retarder davantage les élections, comme le veut l'accord », a t-il expliqué.

Alain Diasso

VIOLENCES

25000 nouveaux réfugiés centrafricains en RDC

Dans un camp de réfugiés au bord de la rivière Oubangui, le personnel humanitaire effectue des dépistages de malnutrition sur les enfants.



Dans un camp de réfugiés

des morts et une première vague de déplacés in-Le responsable d'Ocha affirme «avoir tout le ma-

tériel et les équipes» prêts à intervenir sur Zémio, mais «il n'y pas la sécurité nécessaire pour les équipes humanitaires». En juillet, la plupart des ONG ont suspendu leur activité en raison du climat sécuritaire. La moitié de la population centrafricaine dépend de l'aide humanitaire selon les Nations unies. La Centrafrique subit depuis plusieurs mois une recrudescence d'affrontements entre groupes armés, avec en ligne de mire le contrôle des ressources naturelles et des zones d'influence. Dans l'extrême sud-est frontalier de la RDC et du Sud-Soudan, cette violence a pu être attisée par le retrait de forces spéciales américaines et de l'armée ougandaise en avril.

L'ex-colonie française de 4,5 millions d'habitants a basculé dans la guerre civile en 2013 après le renversement du président François Bozizé par les groupes armés de la Séléka («coalition» en langue nationale sango), affirmant défendre les quelque 20% de musulmans de Centrafrique, entraînant une contre-offensive des milices anti-balaka («anti-machettes») majoritairement chrétiennes.

«L'église a été saccagée à Zémio. Un groupe armé occupe l'évêché», a-t-il avancé, sans donner de bilan humain. Un prêtre a été tué samedi à Zémio «dans des circonstances pas claires», a déclaré à l'AFP Mathieu Bondobo, vicaire général de Bangui, précisant que le père Louis Tounganyessi était «suspendu du diocèse de Bangassou», pour des raisons inconnues. Condamnant ce «crime lâche», la coordinatrice humanitaire en Centrafrique, Najat Rochdi, a demandé aux groupes armés de «cesser les hostilités et d'attaquer les civils». Zémio avait déjà été frappée par les violences en juin et en août, provoquant

Quelque 25000 personnes ont fui de récentes

violences en Centrafrique en se réfugiant dans

une zone isolée du nord de la République démo-

cratique du Congo (RDC), a indiqué mercredi

un responsable humanitaire des Nations unies.

Ces réfugiés ont fui des affrontements entre des

groupes armés non identifiés début septembre à

Zémio, à quelque 733 km à vol d'oiseau au sud-

est de la capitale Bangui, sur la frontière avec

la RDC. Ils se trouvent «dans un endroit vide

de toute autorité. Il n'y a pas de réseau, pas de

route», a expliqué à l'AFP Joseph Inganji, direc-

teur pour la Centrafrique du Bureau des Nations

unies pour les affaires humanitaires (Ocha).

AFP

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale

Site Internet: www.brazzaville-adiac.com **DIRECTION**

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila Rewriting: Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert

Biembedi, François Ansi **RÉDACTION DE KINSHASA**

Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso Économie: Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Culture: Nioni MAssela

Sports: Martin Enyimo Relations publiques : Adrienne Londole Service commercial : Stella Bobe Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse: Blandine Kalonji Bureau de Kinshasa: 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau commune de la Gombe - Kinshasa / RDC Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,

Thierry Noungou Service Société: Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie: Quentin Loubou, Fiacre

Kombo, Lopelle Mboussa Gassia Service International: Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakvs

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika Service Sport: James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI:

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Rédacteur en chef: Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaine Eta Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice: Lydie Pongault Secrétariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi Suivi des fournisseurs Comptabilisation des ventes, suivi des annonces: Wilson Gakosso Personnel et paie : Stocks: Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba **PUBLICITÉ ET DIFFUSION**

Coordinatrice, Relations publiques :

Assistante commerciale: Hortensia

Commercial Brazzaville: Rodrigue Ongagna Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Diffusion Kinshasa: Adrienne Londole. Diffusion Pointe-Noire: Bob Sorel Moumhelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS Directeur: Gérard Ebami Sala

INTENDANCE Assistante: Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur: Emmanuel Mbengué Assistante: Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint: Guillaume Pigasse Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi Gestion des stocks : Elvy Bombete Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo

Tél.: (+242) 05 629 1317

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél.: (+242) 05 532.01.09 Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

N° 3012 - Vendrerdi 8 septembre 2017

LE COURRIER DE KINSHASA

RDC/KINSHASA | 3

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Une réunion sur la RDC attendue le 18 septembre à New-York

Cette réunion que va présider le chef des opérations de maintien de la paix s'articulera sur des différents thèmes dont l'Accord du 31 décembre, le processus électoral, les mesures de décrispation, les droits de l'Homme ainsi que l'engagement régional de la RDC.

La situation politique en République démocratique du Congo (RDC) constitue toujours une préoccupation pour l'Organisation des Nations unies qui n'arrête de scruter les éventuelles possibilités susceptibles de tirer ce pays d'Afrique centrale de l'impasse politique dans laquelle il s'est engouffré. La non-organisation des élections en décembre 2016 a, en effet, entraîné la RDC dans une spirale d'instabilité sur fond d'interminables négociations sans pour autant résoudre l'équation politique liée au maintien de Joseph Kabila à la tête du pays. L'accord signé le 31 décembre 2016 sous lé médiation de l'épiscopat catholique peine dans sa mise en application avec des engagements toujours non respectés notamment sur le volet de la décrispation politique avec, en prime, l'incertitude d'organiser les élections d'ici fin 2017.

Alors que tous les signaux attestent qu'il n'y a rien à attendre en décembre 2017, il appartient à la classe politique, plus précisément au CNSA, au gouvernement et à la Céni, d'évaluer, en conformité avec l'accord de la Saint-Sylvestre, l'ensemble du processus électoral et de proposer un nouvel échéancier sur



Une réunion du Conseil de sécurité

la base des contraintes enregistrées. Là-dessus, la Mission des Nations unies au Congo (Monusco) estime, à juste titre d'ailleurs, qu'elle n'a aucun mot à dire quant à la manière dont les Congolais sont amenés à gérer leur processus électoral. « Ce n'est pas à la Monusco de dire si oui ou non les élections sont possibles », a déclaré le mercredi 6 septembre la porte-parole de l'institution onusienne Fabienne Pompey au cours de la conférence de presse hebdomadaire des Nations unies à Kinshasa. Le Conseil de sécurité qui avait déjà demandé expressément à la Céni de publier le plus rapidement possible le calendrier électoral, attend qu'elle s'exécute. Sinon, a fait savoir ce cadre onusien, la Monusco sera dans l'impossibilité de se prononcer sur la suite des évènements en RDC. L'occasion était, par ailleurs, fort belle pour Fabienne Pompey qui a annoncé, séance tenante, la tenue le 18 septembre au siège de l'ONU à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, d'une réunion de haut ni-

veau sur la RDC que va présider le chef des opérations de maintien de la paix. Plusieurs thèmes seront abordés au cours de cette réunion, partant du soutien à l'Accord du 31 décembre au soutien au processus électoral en passant par les mesures de décrispation, les droits de l'Homme ainsi que le soutien à l'engagement régional. Les autorités congolaises seront représentées à cette rencontre d'où pourraient peut être sortir des recommandations salutaires pour la RDC en quête d'un schéma idoine susceptible de faciliter un atterrissage en douceur du processus démocratique.

Entre-temps, il est fait état de la visite imminente en RDC du Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé de la Sûreté et la Sécurité, Peter Thomas Drennan. Après ses rencontres avec les ministres congolais des Affaires étrangères et de l'Intérieur, il devrait avoir des séances de travail avec les hauts responsables de la Monusco avant de se rendre à Goma et à Kananga.

 $A lain\, Diasso$

VIE ASSOCIATIVE

Echange d'expériences entre l'AEST et Caritas Congo

Une délégation de l'Association évangélique pour la santé au Tchad (AEST) vient de séjourner à Kinshasa dans le souci de s'imprégner du travail que fait Caritas Congo dans le développement des associations et d'accompagnement des structures de base.

«Nous sommes venus apprendre à Caritas Congo ASBL, qui est leader sous-régional en matière de développement des associations et d'accompagnement des structures de base. Ayant eu des échos sur cette grande organisation congolaise, nous sommes venus avec l'administrateur financier de notre association Nadjitam Dingamwal Valentin », a déclaré M. Mbayanbé Nololitow, secrétaire général du Conseil d'administration de l'AEST au sortir de la séance de restitution de leur mission au staff de Caritas Congo ASBL. De cet échange d'expériences entre l'AEST et Caritas Congo, les hôtes de Caritas ont tiré plusieurs leçons. «Toute la vie de Caritas est une leçon pour nous. C'est vrai, c'est une structure de l'Église qui est par-

tie de rien pour faire des choses grandioses. Même la visibilité, au niveau du siège de Caritas Congo ASBL déjà, est une leçon pour nous. L'organisation, le recrutement des cadres, la mise en œuvre des projets, la mobilisation des ressources, le rapport avec les bailleurs, l'obligation de rendre compte, etc. Tout cela, ce sont des choses que nous avons apprises. Nous sommes repartis enrichis», a déclaré Mbayanbé. Tout au long de son séjour à Kinshasa, la délégation de l'AEST a eu des séances de travail avec différents responsables des services et cellules de Caritas Congo ASBL. Ils ont abordé plusieurs thématiques dont la gestion des ressources humaines, la gestion des approvisionnements en médicaments, le leadership et gouvernance, les mutuelles de santé... Outre des séances de travail

caments, le leadership et gouvernance, les mutuelles de santé... Outre des séances de travail avec Caritas Congo, la delagation tchadienne s'est rendue aussi à SANRU, une association protestante qui s'occupe de la santé rurale, avant de présenter les résultats de leur mission au secrétaire exécutif et au 2e secrétaire exécutif adjoint chargé de la qualité des projets de Caritas Congo ASBL, Thaddée Barega. Après cette rencontre fort enrichissante, la délégation de l'AEST promet de transformer déjà en actions certaines des leçons apprises à Kinshasa

La délégation tchadienne envisage aussi de revenir, si possible, pour une autre visite pour approfondir certaines choses par rapport aux actions qui seront menées. Créée en 2011 et reconnue officiellement le 27 septembre 2013, l'AEST compte une centaine d'agents au niveau des structures de santé. Son organe central n' a pas encore de personnel permanent : le directeur exécutif est un bénévole tandis que le directeur financier a un autre emploi. Rappelons que la venue de l'AEST à Kinshasa est le fruit de la 8e conférence biennale des Associations chrétiennes de la santé en Afrique regroupées en réseaux, tenue au Lesotho du 27 février au 3 mars 2017.

KONGO-CENTRAL

Des cadres du ministère de la Santé formés sur la gestion de l'information sanitaire

Soixante-treize cadres de trente et une zones de santé du Kongo Central et prestataires dans l'analyse et l'utilisation des données du Système national d'informations sanitaires (SNIS) ont été formés dernièrement sur la gestion de l'information sanitaire dans la ville de Matadi.

À en croire le Dr Pierrot Mfundani du bureau de l'information sanitaire de la division provinciale de la santé du Kongo central, cette formation a permis aux participants de renforcer leurs capacités dans la gestion de l'information sanitaire. En organisant cette formation, le souci de la division provinciale de la santé a fait savoir le Dr Pierrot vise à favoriser l'utilisation de nouveaux outils du système national d'informations sanitaires révisés et à développer les compétences dans l'analyse des données et la démarche décisionnelle fondée sur les évidences.

Les participants à cette formation, indique le Dr Pierrot cité par l'Agence congolaise de presse, se sont recrutés parmi les médecins chefs de zone, les infirmiers superviseurs des soins de santé primaires et d'autres cadres sélectionnés parmi les agents des bureaux centraux de zones qui ont suivi la formation en SNIS – DHIS2 (logiciel) et ayant la maîtrise dans l'analyse des données, a-t-il noté.

Des experts de la division de SNIS /5e direction nationale et du bureau info-sanitaire formés à Kinshasa en mars 2017 ont assuré la facilitation de cette formation. Expliquant les raisons qui ont conduit à l'organisation de cette formation, le Dr Mfundani a déclaré « Ce renforcement des capacités est parti de la conséquence du problème de logiciel DHIS2 sur la gestion de l'info- sanitaire surchargé et qui a nécessité la révision des outils de collectes et de transmission des données ». À l'issue de cette formation qui s'est avérée très bénéfique, les participants sont suffisamment outillés pour bien assurer la gestion de l'information sanitaire.

Aline Nzuzi

AIRES PROTÉGÉES

Lancement des travaux de la clôture électrique du parc national des Virunga

Le projet, qui a pour objectif principal la protection des animaux qui traversent, mais également les cultures des populations environnantes, est la réponse de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) aux nombreuses plaintes des populations.



Parc national des Virunga

Le projet d'installation d'une clôture électrique le long des limites du parc et du village a été lancé le 4 septembre. La fondation Virunga et l'ONG locale Virunga Yetu qui ont lancé ce projet ont noté que cette idée est mise en place pour mettre fin au conflit opposant ces cinq dernières années le parc national des Virunga à la population riveraine d'Ishasha dans le Rutshuru. La longueur de la clôture électrique qui sera installée est de $10~\rm km$ et les travaux prendront deux mois.

Mettre fin aux plaintes des populations

Le superviseur des travaux de la Fondation Virunga, Jean-Claude Mulengezi, a noté à radiookapi.net que ce projet est la réponse de l'ICCN aux nombreuses plaintes des populations. À l'en croire, la clôture a pour objectif principal la protection des animaux qui traversent mais également des cultures. « Cette clôture, en plus de protéger les cultures, préservera aussi les éléphants des menaces des braconniers », a-t-il expliqué. Dans le cadre de ce projet, note-t-on, Virunga Yetu a également engagé Plus de cent jeunes, hommes et femmes, afin d'ouvrir les layons et installer cette barricade électrique. Il est, en effet, rappelé que les villageois accusent les gardiens du parc de ne pas empêcher les éléphants de détruire leurs cultures. Ces pachydermes quittaient régulièrement le parc pour aller chercher leur nourriture dans les champs qui sont souvent saccagés après leur passage.

Lucien Dianzenza

A.Nz.

CATASTROPHE DE TARA

Une assistance d'urgence requise pour les victimes des glissements de terrain

Le besoin a été exprimé par la communauté humanitaire provinciale au gouvernement provincial de l'Ituri.

La communauté humanitaire provinciale a signifié au gouvernement provincial de l'Ituri, la semaine dernière, à l'occasion de la présentation du plan de réponse à la catastrophe de Tara, le besoin en assistance de cette population. À en croire le Bureau des Nations unies pour la coordination de l'aide humanitaire (Ocha), les acteurs humanitaires ont ciblé environ 400 ménages devant bénéficier de cette assistance d'urgence en complément à l'aide apportée par le gouvernement central. Cette réponse des humanitaires prévoit, entre autres, une distribution des vivres, des interventions dans les domaines d'eau, hygiène et assainissement, des abris et autres articles de première nécessité, soins de santé.

Autres menaces de glissement de terrain

L'Agence onusienne a noté des alertes des autorités gouvernementales ayant trait à deux autres sites menacés de glissement toujours dans le territoire de Djugu, au bord du lac



Un camp des déplacés dans l'est de la RDC (archives)

Albert. Il s'agit de Joo et Gbi. À en croire Ocha, les occupants de ces zones refuseraient d'être délocalisés malgré l'instruction donnée par les autorités en vue de prévenir les dégâts.

Joo et Gbi ainsi que plusieurs

autres villages environnants, rappelle le bureau onusien, avaient connu, en avril et mai 2016, des inondations qui ont causé la mort de plus de 20 personnes. Aussi, a relevé Ocha, 15 mille personnes étaient si-

nistrées et des centaines d'hectares de champs submergés. Ce bureau a également souligné que la Croix-Rouge locale avait, en son temps, assisté plus de 10 mille personnes en articles ménagers et en eau, hygiène et assainissement. Alors que les autorités avaient aussi été recommandées de relocaliser les populations de ces villages vers des endroits appropriés répondant aux normes urbanistiques.

Lucien Dianzenza

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Le gouverneur Tony Bolamba destitué

Alors qu'il se retrouve - depuis plusieurs semaines déjà - à Kinshasa à la suite d'une convocation du vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur, Tony Bolamba s'est vu destituer ce jeudi 7 septembre par l'Assemblée provinciale de l'Équateur.

Une motion de défiance initiée à son encontre aura scellé le sort du désormais ex-gouverneur qui n'a pas eu le temps de présenter ses moyens de défense. Un hiatus qui relativise sans nul doute une procédure dont la fragilité tient au fait que tout a été décidé sur le dos du gouverneur incriminé. L'Assemblée provinciale allègue, en guise de justification, lui avoir déposé l'invitation depuis le 1er septembre. Et face à ce qu'elle a considéré comme un refus du gouverneur à acquiescer à sa requête, l'Assemblée provinciale a finalement décidé, après constat d'absence du concerné, de passer la motion au vote. Celle-ci, contre toute attente, a recueilli l'unanimité des voix, soit les vingt et un suffrages de députés présents.

Plusieurs griefs sont portés à charge du gouverneur dans cette motion de défiance dont la mauvaise gestion, l'incapacité à lutter contre l'insécurité, la mauvaise gouvernance marquée par l'opacité dans la gestion des deniers publics, le détournement des fonds de rétrocession destinés aux entités décentralisées, la neutralisation

des services de sécurité dont il refusait toute collaboration, etc. Ceci n'est que le couronnement d'une fronde dirigée depuis plusieurs mois contre Tony Bolamba dont le franc-parler et surtout son obstination à faire de l'Équateur une province compétitive paraissaient ne pas être du goût de certains fils du terroir. Refusant toute compromission, obsédé par la seule envie de tirer l'Équateur des méandres du sous-développement, Tony Bolamba, l'incompris, fait là les frais de sa loyauté et de sa conscience patriotique.

Pour des esprits avertis, ce dénouement était prévisible au regard surtout des rapports tumultueux qu'entretenait l'intéressé avec l'Assemblée provinciale de l'Équateur qui le soupçonnait d'enrichissement illicite. Cet organe délibérant a poussé l'outrecuidance jusqu'à voter pour la mise en accusation du gouverneur dont le seul tort aura été d'avoir fermé toutes les issues par lesquelles les fonds publics étaient dilapidés sans état d'âme par des inciviques impénitents via les fameuses « opérations-retour » juteuses. Tony Bolamba dont la gestion aura été de plus nébuleuse sur fond d'interminables accusations les unes aussi rocambolesques que les autres, quitte la province de l'Équateur avec, heureusement, un bilan à défendre qui, tout au moins, plaidera en sa faveur.

Alain Diasso



VATICAN

Zoom sur quelques ecclésiastiques congolais de la Curie romaine

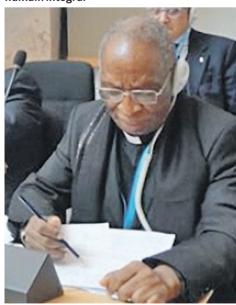
Des prêtres ressortissants de la République démocratiques du Congo occupent des postes de responsabilités au sein de la Curie romaine au Vatican. La Curie romaine est l'ensemble des dicastères et autres organismes du Saint-Siège qui assistent le pape dans sa mission de pasteur suprême de l'Église catholique. Petit tour d'horizon de ces prêtres originaires de la RDC.

Mgr Léon Kalenga Badikebele, nonce apostolique (ambassadeur du Vatican) au Salvador en Amérique latine



Mgr Léon Kalenga Badikebele est le seul nonce apostolique (ambassadeur du Vatican) originaire de la RDC. Il est actuellement en poste au Salvador, en Amérique latine. Il a été nommé nonce auprès du Salvador le 22 février 2013 ainsi que du Belize le 13 avril de la même année, par le pape Benoit XVI. Auparavant, il était nonce apostolique au Ghana depuis le 1er mars 2008, toujours nommé par Benoît XVI. Né en 1956 à Kamina , Mgr Léon Kalenga Badikebele a été ordonné prêtre en 1982 pour le diocèse de Luebo. Diplômé en droit canonique, il est entré au service diplomatique du Saint-Siège le 27 février 1990. Il a travaillé successivement dans les nonciatures d'Haïti, du Guatemala, de Zambie, du Brésil, d'Égypte, du Zimbabwe et du Japon avant d'être nommé, en 2008, nonce apostolique au Ghana.

Mgr Jean-Marie Mupendawatu, secrétaire délégué du dicastère pour le développement humain intégral



Ancien secrétaire du Conseil pontifical pour la pastorale de la santé, Mgr Jean-Marie Mupendawatu est actuellement secrétaire délégué du dicastère pour le développement humain intégral. Originaire du diocèse de Butembo-Beni, Mgr Jean-Marie Mate Musivi Mupendawatu est né à Lubero en 1955. Il a fait ses études de philosophie et de théologie au séminaire « Pie X »

de Bukavu et au séminaire universitaire « Jean-Paul II » de Kinshasa. Il a été ordonné prêtre en 1982. Professeur puis recteur au petit séminaire de Musienene de 1982 à 1985, il a été ensuite aumônier au Canada au « Centre hospitalier de Verdun » et à l'« Hôtel-Dieu de Montréal » pour les personnes âgées.De 1985 à 1989, il a complété ses études à Rome, par un doctorat en droit canonique à l'université pontificale urbanienne. C'est en 1991 qu'il a commencé à travailler au dicastère romain pour la pastorale de la santé, où il a été nommé sous-secrétaire par Benoît XVI en 2009. Il est membre de l'Académie pontificale pour la vie et il est l'auteur de différentes publications dans le domaine de la bioéthique.

Père Jean-Pierre Bodjoko, directeur du service français-Afrique à la Radio Vatican et responsable du bureau de promotion de Radio Vatican pour la zone Afrique



C'est le « Monsieur Afrique » de la radio Vatican. chargé de la promotion de la radio dans toute l'Afrique, le père Jean-Pierre Bodjoko est en contact permanent avec les radios catholiques sur le continent ainsi qu'avec les conférences épiscopales en Afrique. Le prêtre jésuite a été nommé directeur du service français-Afrique de Radio Vatican en 2012, où il évoluait déjà, et a pris ses fonctions en 2013. Licencié en Sciences de la communication de l'université pontificale salésienne de Rome et aussi licencié en théologie pastorale de l'université catholique du Congo, le père Jean-Pierre Bodjoko est aussi bachelier en philosophie de la faculté de philosophie Saint Pierre Canisius à Kimwenza/Kinshasa. Il a intégré la congrégation des Jésuites en 1986 après avoir interrompu ses études de sciences économiques à l'université de Kinshasa. Le père Jean-Pierre Bodjoko est l'auteur de l'ouvrage « Développement de la radio catholique en République démocratique du Congo » publié chez l'Harmat-



Prêtre du diocèse de Bukavu, l'abbé Pièrre Cibambo est assistant ecclésiastique et chargé de liaison internationale pour l'Afrique de Caritas Internationalis, confédération d'organisations catholiques d'action humanitaire et de développement. L'article 18 des Statuts de Caritas Internationalis confère à l'assistant ecclésiastique le mandat de favoriser l'esprit de communion entre les membres et avec le Saint-Siège. L'assistant ecclésiastique accompagne également la réflexion sur les questions d'ordre théologique et promeut l'identité catholique de Caritas Internationalis. L'abbé Pierre Cibambo a rejoint le secrétariat général de Caritas internationalis situé à la Cité du Vatican en l'an 2000, comme responsable du service Afrique, après avoir œuvré dans l'action humanitaire et de développement dans l'Archidiocèse de Bukavu, dans l'est de la République démocratique du Congo.

Mgr Bernard Munono Muyembe, official du dicastère pour le développement humain intégral

Prêtre du diocèse de Luiza, Mgr Bernard Munono était auparavant official au Conseil pontifical justice et paix qui, depuis le 1er janvier dernier, fait désormais partie du dernier né des dicastères de la Curie romaine : le dicastère pour le développement humain intégral. Ce dicastère regroupe les compétences de quatre conseils pontificaux: la pastorale des migrants, la pastorale de la santé, justice et paix, et Cor Unum, sous la direction d'un préfet, le cardinal Peter Turkson, originaire du Ghana. La mission du dicastère consiste à rassembler et évaluer des documents concernant la justice, la paix, le progrès des peuples, la défense de la dignité, des droits humains, ceux touchant en particulier au travail, dont celui des mineurs. Il s'intéresse également à questions liées à l'esclavage, aux migrations, à l'armement, aux formes de torture, à la peine de mort et aux changements climatiques. Une section, spécifiquement consacrée aux phénomènes migratoires, est dirigée par le pape en personne.

Mgr Crispin Kimbeni, official à la congrégation pour l'évangélisation des peuples

Prêtre de l'archidiocèse de Kinshasa, Mgr Kimbeni est l'un des grands témoins de la vie de l'Église aujourd'hui et l'une de grandes personnalités de cette congrégation dont le rôle spécifique est, depuis toujours, la propagation de la foi dans le monde, avec la compétence particulière de coordonner toutes les forces missionnaires, donner des directives pour les missions, promouvoir la formation du clergé et de la hiérarchie locale, encourager la fondation de nouveaux instituts missionnaires et enfin pourvoir à l'aide matérielle pour les activités missionnaires. La congrégation est l'instrument ordinaire et exclusif du pape et du

Saint-Siège pour exercer leur juridiction sur toutes les missions et sur la coopération missionnaire.

Abbé Jean-Pierre Sieme, membre de l'Académie mariale internationale, chargé de l'Afrique

Prêtre du diocèse d'Idiofa, l'abbé Jean-Pierre Sieme est membre de l'Académie mariale internationale, chargé de l'Afrique. Il est aussi professeur aux universités pontificales urbanienne, Antonianum et Marianum. L'Académie pontificale mariale internationale est un institut d'études et de recherches dans le domaine de la théologie mariale. Elle est chargée de l'interprétation des documents mariologiques officiels de l'Église. L'Académie peut aussi être chargée d'évaluer l'authenticité des apparitions mariales. C'est ainsi qu'elle a été chargée de plusieurs dossiers sur les apparitions. L'Académie pontificale mariale organise des rencontres annuelles et des congrès sur divers thèmes de mariologie, notamment sur les rapports de la mariologie avec la bible, le dialogue interreligieux, le dialogue œcuménique, la liturgie, l'évangélisation, la diaconie, l'ecclésiologie et la théologie fondamentale.

Père Jean-Baptiste Kikwaya, astronome à l'Observatoire du Vatican



Le père Jean-Baptiste Kikwaya, prêtre jésuite, est astronome depuis une dizaine d'années au sein de l'Observatoire du Vatican, institut de recherche scientifique qui dépend directement du Saint-Siège. Le prêtre congolais vit entre l'Italie, à Castel Gandolfo au sud de Rome, et les USA, à Tucson, où il effectue ses recherches dans les deux bureaux dont dispose l'Observatoire du Vatican. Né à Kinshasa en 1965, Jean-Baptiste Kikwaya est détenteur d'un doctorat en Astronomie de l'University of Western Ontario au Canada et d'une maîtrise en Théologie obtenue à la faculté Jésuite de Théologie Centre Sèvres à Paris, Jean-Baptiste Kikwaya est spécialiste des météores, des Fireballs (boules de feu) et des Near Earth Objects (les Objets proches de la Terre). Il est membre de l'International Astronomical Union, de l'American Astronomical Society Division for Planetary Science et de l'EuropeanPlanetary Science Congress.

 $Patrick\, Ndungidi$

Photo 1 Mgr Léon Kalenga Badikebele, Photo 2 Mgr Jean-Marie Mupendawatu, Photo 3 Père Jean-Pierre Bodjoko, Photo 4 Mgr Pierre Cibambo Ntakobajira, Photo 5 Père Jean-Baptiste Kikwaya

VACCINATION

Plus de 10.000 enfants enregistrés grâce aux « sms rappel vaccinal »

En deux mois d'expérimentation, le mécanisme visant à rappeler aux parents la date de la vaccination de leurs enfants par message téléphonique a permis d'atteindre 10000 enfants sur 34000 attendus. « Dans les jours à venir, grâce à ce mécanisme nous atteindrons les meilleures performances en matière de couverture vaccinale », a rassuré le médecin chef du Programme Elargi de Vaccination (PEV), docteur Alexis Mourou Moyoka.

98% des enfants nés au Congo reçoivent des vaccins à la naissance. Pourtant, 27% seulement sont complètement vaccinés. Autrement dit, entre les enfants qui commencent la vaccination et ceux qui la poursuivent jusqu'au bout, il y a une perdition de 71%, selon les explications du docteur Alexis Mourou Moyoka. « Ce qui contribue à la faiblesse des performances de notre système vaccinal », a-t-il fait savoir en présence de la ministre de la Santé et de la Population, Jacqueline Lydia Mikolo, la représentante de l'OMS, Fatoumata Binta Diallo et d'autres partenaires lors d'une descente effectuée le 7 septembre au Centre de santé intégré Marien-Ngouabi de Talangaï. Objectif: mesurer le niveau de pénétration dans les foyers du système d'alerte « sms rappel vaccinal ».

Dans ce centre de santé du sixième arrondissement de la



capitale, les chiffres indiquent que l'opération tient ses promesses et que le district sanitaire de Talangaï a réalisé le taux d'enregistrement le plus élevé au niveau de Brazzaville : 2968 contre 2205 pour Mfilou, 1265 pour Djiri, 991 pour Ouenzé, 835 pour Poto-Poto, 710 pour Moungali, 624 Vue d'enfants à l'hôpital ⁄crédit photo Adiac tout autres : 1701 de 4 mois, 1586 de 3 mois, 521 de 2 mois

pour Makélékélé, 274 pour

Bacongo... Pour les enfants

ayant été rappelés pour n'avoir

pas terminé le processus de

vaccination, les chiffres sont

Le docteur Alexis Mourou Moyoka a par ailleurs expliqué

et 64 de 9 mois.

que lorsque les parents ne répondent aux « sms rappel vaccinal », le système envoie un sms d'alerte aux relais communautaires qui couvrent la zone où vit l'enfant. Les relais à leur tour se rapprochent des parents. C'est ainsi que 25 formateurs ont été initiés au processus et 247 agents de santé qui évoluent dans les 98 centre de santé de Brazzaville au niveau desquels se fait la vaccination. En rappel, la convention de partenariat sur le projet « sms pour améliorer la vaccination de routine » ou « sms rappel vaccinal » a été signée le 24 février 2017 à Brazzaville par les ministres de la Santé et de la Population, Jacqueline Lydia Mikolo et celui des Postes et Télécommunications, Léon Juste Ibombo, à travers les sociétés de téléphonie mobile Airtel et Azur. Il était prévu que la phase pilote de ce projet débute dans les districts sanitaires de Brazzaville et de Pointe-Noire comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, avant de s'étendre sur l'ensemble du territoire national.

Rominique Nerplat Makaya



BURUNDI

L'ONU exhorte la CPI à enquêter sur les crimes contre l'humanité

Dans un rapport publié mardi, la commission indépendante d'enquête de l'ONU sur les crimes commis au Burundi a exhorté la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter de toute urgence sur les crimes contre l'humanité et autres atrocités.

Le président de la commission d'enquête de l'ONU parle d'une attaque « généralisée ou systématique » contre la population civile. Fatsah Ouguergouz va jusqu'à blâmer « une politique de l'Etat burundais ».

La publication de ce rapport a satisfait l'opposition. Pancrace Cimpaye, porte-parole de la plateforme d'opposition en exil, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit (Cnared), s'est dit satisfait que la chaîne de décision soit clairement exposée.

« La nouveauté est d'oser dire publiquement les choses dans un rapport », s'est-t-il félicité. Les faits avérés indiquent clairement que Pierre Nkurunziza est le premier responsable de ce bain de sang. Non seulement il a forcé un troisième mandat illégal et impose à tout le peuple burundais de l'accepter dans le sang. Il est le premier responsable. Deuxièmement, la garde présidentielle de Nkurunziza, la milice des Imbonerakure qu'il contrôle, les services de renseignements logés dans ses bureaux, voilà les entités qui sèment la désolation et la mort au Burundi ». Parlant des attaques « généralisées » contre la population, il a ajouté que, « C'est tout à fait normal que le premier responsable Nkurunziza soit épinglé, poursuit Pancrace Cimpaye. Et avec lui sa galaxie, les gens qui gravitent autour de lui, les généraux impliqués qui sont répétés depuis bientôt trois ans dans tous les rapports, et ils n'avaient jamais été inquiétés. Ce rapport met le doigt sur les véritables responsables, parce que la milice Imbonerakure est devenue plus forte que l'armée, la police et le Parlement. C'est donc tout à fait normal que ces milices soient dans ce rapport les véritables responsables du drame qui secoue le Burundi, qu'ils soient enfin nommés officiellement ».

Comme le stipule son mandat, la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU se doit d'« identifier les auteurs présumés, en vue de faire pleinement respecter le principe de responsabilité ».

Le rapatriement de réfugiés en provenance de Tanzanie a démarré le jeudi 7 septembre

Au total, 300 Burundais vont être rapatriés dans un convoi du HCR. C'est le premier convoi en provenance des camps de réfugiés tanzaniens. Tous sont volontaires pour ce retour. Un retour pour lequel le HCR avait d'abord

émis des réserves.

En effet, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés était réticent à l'idée de rapatrier ces Burundais. Il estimait que les conditions pour leur retour n'étaient pas encore réunies, malgré quelque 12 000 volontaires déjà inscrits sur les listes. Les deux pays et le HCR se sont finalement retrouvés dans une réunion qui a abouti, il y a une semaine, à la signature d'une convention tripartite sur un rapatriement volontaire de tous ceux qui en avaient exprimé la volonté dans les trois camps de réfugiés.

Ces réfugiés seront accueillis dans le centre de transit de Ruyigi, à l'extrême Est du Burundi. Puis une centaine parmi elles, toutes originaires de l'ouest du pays, vont poursuivre leur route jusqu'au centre de transit de Kajaga, non loin de la capitale Bujumbura. Toutes ces personnes doivent passer 48 heures dans ces centres avant d'être acheminées sur leurs collines d'origine avec des vivres pour trois mois.

Les rapatriements devraient se poursuivre jusqu'à ce que tous les volontaires rentrent au bercail d'ici décembre, comme convenu. En parallèle, plus de 240 000 autres réfugiés burundais de Tanzanie ne sont pas candidats au retour à ce jour et ils n'avaient pas caché leur crainte d'être refoulés par les autorités de ce pays. La Tanzanie s'est engagée de son côté à ne pas les renvoyer de force.

 ${\it Yvette\,Reine\,Nzaba}$

SAHEL

Des experts proposent « un plan Marshall » pour la sécurité

Des experts en défense et sécurité ont suggéré, le 5 septembre à Ouagadougou, la mise en place d'un « plan Marshall » pour faire face aux défis sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne, théâtre d'une série d'attaques djihadistes.

Des centaines de scientifiques, d'universitaires et de militaires, venus d'une dizaine de pays africains et européens, ont fait le déplacement pour participer à un colloque qui durera trois jours dans la capitale burkinabè. Objectif : échanger sur leurs expériences et dégager des « pistes » contre les attentats et la criminalité transfrontalière.

Notant les « insuffisances » chroniques des systèmes de défense et de sécurité des pays sahéliens, le colonel Denise Auguste Barry, directeur exécutif du Centre d'études stratégiques en défense et sécurité burkinabè, a proposé « la mise en place d'un plan Marshall ou d'un programme spécial d'endettement encadré pour permettre aux Etats de s'équiper de façon appropriée pour faire face aux défis sécuritaires ».

Cet ancien ministre de la Sécurité du Burkina Faso a également appelé à « l'élaboration urgente d'une stratégie antiterroriste au niveau des Etats, elle-même intégrée dans une stratégie commune au niveau des communautés économiques régionales », alors que les pays du G5 Sahel peinent à mobiliser les 400 millions d'euros nécessaires pour la mise en place d'une force conjointe antiterroriste. « Le Sahel et l'Afrique de l'Ouest en particulier se trouvent entre deux marges : le terrorisme et les trafiquants de drogue », a souligné le Pr Zakaria Ousmane Ramadane, un ancien fonctionnaire des Nations unies spécialiste du développement, appelant à « formuler des stratégies innovantes ». Et le colonel Barry d'insister: « Nos Etats ont besoin d'outils d'analyse stratégique d'anticipation et de prévention des menaces », « le temps de l'improvisation est révolu ». Le Burkina Faso a été frappé mi-août par un attentat djihadiste contre un restaurant à Ouagadougou, qui a fait 19 morts et 21 blessés. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont régulièrement touchés par des attaques djihadistes.

 ${\it Josiane\,Mambou\,Loukoula}$



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces

Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Du lundi au vndredi (9h-17h) Samedi (9h-13h)







ONU/MALI

Mise en place d'un régime de sanctions contre ceux qui entravent l'accord de paix

À la demande des autorités maliennes, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé mardi de créer un régime de sanctions ciblées contre ceux qui dressent des obstacles à l'application de l'accord pour la paix et la réconciliation dans ce pays, dont les fragiles avancées réalisées jusqu'à présent sont mises en péril.

En adoptant à l'unanimité de ses quinze membres la résolution 2374 (2017), le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, a frappé d'interdiction de voyager et soumis à un gel des avoirs des individus et des entités qui seront ultérieurement identifiés par un comité de sanctions, lequel sera secondé par un groupe d'experts. Aux termes de ce texte, il est décidé que tous les Etats membres doivent, pour une période initiale d'un an, « prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des personnes désignées par le Comité », à quelques exceptions près, notamment lorsque le voyage se justifie par des raisons humanitaires, « y compris un devoir religieux ».

Egalement pour une période initiale d'un an, tous les États membres doivent geler immédiatement les « fonds et autres avoirs financiers et ressources économiques » se trouvant sur leur territoire en la possession ou sous le contrôle direct ou indirect des personnes ou entités que le Comité désignera.

Les critères de désignation comprennent le fait de « prendre part à des hostilités en violation de l'Accord », « de prendre des mesures qui empêchent, retardent excessivement ou menacent la mise en œuvre de l'Accord », et de fournir aux personnes ou entités visées un appui ou un financement, notamment le produit de la criminalité organisée, « dont la production et le commerce illicites de

stupéfiants, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la contrebande et le trafic d'armes et le trafic de biens culturels ».

En outre, sont visées par les sanctions, les responsables d'attaques contre les institutions locales, régionales et nationales, les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces internationales de sécurité, les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) et le personnel des Nations unies et le personnel associé, y compris les membres du Groupe d'experts.

Dans le préambule de sa résolution, le Conseil condamne vigoureusement les actes d'organisations terroristes, dont le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Al-Mourabitoun, Ansar Eddine et les mouvements et personnes qui leur sont affiliés, notamment le Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans), l'État islamique dans le Grand Sahara et Ansaroul Islam.

Porte-plume de cette résolution, la France s'est félicitée de l'adoption de ce texte, consécutive à la saisine du Conseil par le Mali en vue de répondre aux violations de l'Accord. Son représentant a rappelé que l'idée d'imposer des sanctions « n'est pas nouvelle », et qu'elle a été plusieurs fois recommandée par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres.

Yvette Reine Nzaba

DROITS HUMAINS

80% de personnes handicapées vivent dans les pays en développement

Si 15% de la population mondiale est constituée de personnes handicapées, 80% vivent dans les pays en développement. Elles sont souvent marginalisées et ne jouissent pas des droits de l'homme prévus par les textes . Ce sont des personnes atteintes soit d'une malformation physique, soit de troubles mentaux, intellectuels ou sensoriels. Ces personnes handicapées sont souvent exclues du reste de la société, selon

l'Organisation des Nations unies.

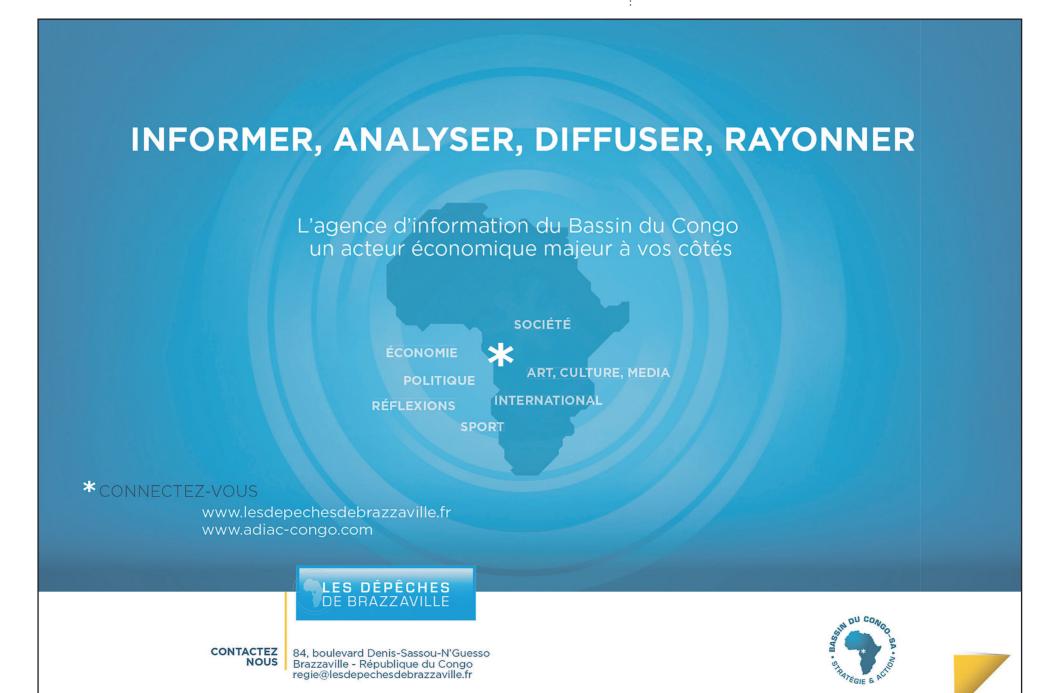
discrimina-La tion dont elles victimes sont peut prendre différentes formes : depuis l'exclusion du milieu éducatif ou professionnel jusqu'à des formes d'exclusion plus «subtiles», telles que la ségrégation et l'isolement imposés par un certain nombre de barrières sociales.



Pour changer la perception et la conception même du handicap, il convient de faire évoluer nos valeurs et contribuer à une meilleure compréhension du handicap à tous les niveaux de la société.

Depuis sa création, l'ONU s'efforce d'établir des normes d'égalité de traitement et d'accès aux services en faveur des personnes handicapées. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006, a établi des normes internationales pour garantir la jouissance des droits de l'homme à toutes les personnes handicapées. Mais ces droits ne sont pas totalement appliqués. Heureusement, quelques personnes de grande générosité, contribuent, à leur manière, à rendre la vie des personnes exclues plus convenables, là où les droits de l'homme devraient être respectés par tous.

Noël Ndong



N° 3012 - Vendrerdi 8 septembre 2017

LE COURRIER DE KINSHASA

RC/BRAZZAVILLE | 11

MAIRIE DE BRAZZAVILLE

Christian Roger Okemba appelle à la centralisation des caisses

Le maire de la capitale a demandé le 6 septembre à Brazzaville, aux neuf administrateurs-maires d'arrondissements de procéder à la centralisation des caisses municipales et de changer les méthodes de recouvrement en vue d'améliorer les recettes et autonomiser cette structure.



Christian Roger Okemba échangeant avec les maires d'arrondissements (DR)

Pour y parvenir, le nouveau maire central mise sur la maîtrise de l'assiette fiscale et l'informatisation du fichier des contribuables dans la circonscription de Brazzaville.

« Il nous faut travailler plus pour que la mairie ait des fonds propres pour s'autonomiser réellement et faire face aux besoins les plus immédiats. Si nous jouissons d'une autonomie financière, il faut que nous ayons l'argent pour payer ne fût-ce-que les salaires », a déclaré Privat Frédéric Ndéké, administrateur-maire de Talangaï, sixième arrondissement de Brazzaville.

Actuellement, les agents municipaux cumulent quatre mois de salaire impayés. Selon l'administrateur-maire de Talangaï, plusieurs réseaux mafieux de recouvrement de taxes devraient être démantelés, afin d'arrêter l'évasion des fonds de la municipalité de Brazzaville.

« Les taxes proviennent des arrondissements et sont recouvrées par la recette municipale. Mais, nous constatons qu'il y a des services parallèles au recouvrement. Le maire a suggéré l'informatisation prochaine des services financiers à travers l'immatriculation de nos contribuables. Mais l'apport de tous est nécessaire pour renflouer les caisses de la mairie de Brazzaville », a ajouté Privat Frédéric Ndéké. Les administrations-maires ont également évoqué le problème d'occupation illégale du domaine public, d'assainissement des quartiers, de santé, de sécurité et d'hygiène.

« Les points saillants de nos administrations ont été évoqués et nous avons demandé au maire de les consigner dans un document », a dit Privat Frédéric Ndéké.

Par ailleurs, le maire de Brazzaville s'est entretenu avec les commissaires centraux de police des différents arrondissements sur les questions liées à la sécurité dans la capitale.

Fortuné Ibara

MARITIME

L'ACODM veut adhérer au Comité maritime international

L'Association congolaise du droit maritime (ACODM) entend adhérer au Comité maritime international (CMI) qui tient son assemblée générale du 7 au 8 septembre à Gênes en Italie.

En vue d'atteindre cet objectif, le président de l'ACODM, Eric Dibas-Franck a sollicité l'appui de son homologue de l'Association française du droit maritime.

« Nous souhaitons qu'à l'occasion de la réunion du CMI qui se tient du 7 au 8 septembre courant que votre associa-

tion puisse bien vouloir nous apporter l'appui nécessaire en vue de notre adhésion », dit-il. Le CMI est une structure qui a pour objet de contribuer à l'unification du droit maritime sous tous ses aspects. Il se compose d'associations nationales ou multinationales de droit maritime.

L'ACODM vise, entre autres, à contribuer à l'élaboration, au renforcement et à la vulgarisation du droit maritime. Son adhésion au CMI devrait permettre de faire connaître les problématiques du droit maritime africain aux institutions internationales.

« Le CMI est le lieu par excellence où s'élaborent les projets de conventions maritimes internationales tout comme



à l'OMI. La participation de notre association à cette organisation contribuera à assurer le rayonnement et l'attractivité du droit régissant le transport maritime et le transport multimodal », estime Eric Dibas-Franck.

Depuis plus de 70 ans, le CMI s'emploie à la rédaction des textes du droit maritime dont certains servent de socle aux législations nationales et aux propositions des conventions maritimes de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 80% du commerce international s'effectue par voie maritime. Le Congo qui dispose d'une façade maritime de 170km et

d'un port naturel en eau profonde, réalise plus de 90% de ses échanges commerciaux internationaux par la mer. Il a ratifié presque la quasi-totalité des conventions maritimes de l'OMI.

Le CMI tient son assemblée générale à une vingtaine de jours de la célébration de la journée mondiale de la mer qui sera placée cette année sous la thématique : « Connecter navires, ports et personnes ». Cette journée est l'occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'importance des transports maritimes dans le développement socioéconomique et de souligner la nécessité d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du secteur.

Christian Brice Elion

GESTION DU FONCIER

Les propriétaires terriens sommés d'établir un fichier commun d'ici un mois

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, Pierre Mabiala, s'est entretenu le 7 septembre à Brazzaville, avec l'association des propriétaires terriens du Congo. Il a saisi l'occasion pour appeler ces derniers à établir un fichier commun de tous les terriens du Congo dans un délai d'un mois.

Conscient que les propriétaires terriens constituent le premier maillant dans la bonne gestion du foncier, Pierre Mabiala qui vient de reprendre la tête de ce département a tenu à leur donner les nouvelles orientations du gouvernement dans le domaine foncier. Pour lui, la mise en place d'un fichier commun des terriens du Congo s'inscrit dans le cadre des mesures visant à mettre de l'ordre dans ce secteur stratégique.

« La première mesure que nous prenons c'est de vous demander de nous fournir le fichier complet de tous propriétaires terriens du Congo. Je vous donne un mois à compter de ce jour. Si cela n'est pas fait, nous procéderons à des sanctions sévères, parce que vous n'êtes pas au-dessus de la loi. Vous n'avez aucun prétexte », a lancé Pierre Mabiala. Dans ce fichier, a-t-il poursuivi, chacun des propriétaires terriens



Des propriétaires terriens du Congo lors de la rencontre avec le ministre Pierre Mabiala/(photo Adiac)

devra, hormis ses noms et prénoms, mentionner l'endroit où se situent ses terres ainsi que la superficie totale qu'elles couvrent. En exigeant le recensement de

En exigeant le recensement de tous ces acteurs, l'objectif du ministère est d'avoir la meilleure maîtrise des propriétaires terriens au Congo, mais aussi des espaces qu'ils occupent.

Le ministre des Affaires foncières et du domaine public a en outre demandé aux propriétaires terriens de ne plus vendre des portions de terrains situées dans les zones interdites de commercialisation, conformément à la loi foncière. « La loi de 2004 indique entre autres qu'on ne peut pas occuper les zones non constructibles, notamment les montagnes sablonneuses, les versants de montagnes sablonneux, les zones marécageuses, des emprises des cours d'eau, des routes nationales », a-t-il rappelé.

RITUEL THAÏ

Société à responsabilité limitée Capital : 1.000.000,00 de francs CFA Siège social : Avenue Stéphane TCHITCHELLE n° 163, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo, R.C.C.M.: CG/PNR/17B 108

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 septembre 2017, dûment enregistré à la recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, sous le numéro 6519, folio 161/4,

Il a été décidé par les associées, de la nomination d'une nouvelle gérante, en la personne de Madame Simone Antoinette INGOBA, suite à la démission de Mademoiselle DESCALZI CALS Alexandra Chloé de ses fonctions de gérante de la société RITUEL THAÏ.

Le dépôt légal de cet acte portant nomination de la nouvelle gérante de la société RITUEL THAÏ SARL, objet des présentes a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 septembre 2017 et enregistrés sous les numéros 17 DA 1101.

Pour avis,

Le Cabinet d'Avocats GOMES.





OFFRE D'EMPLOI

 ${\sf KD\,COMPUTER\,-Entreprise\,informatique\,Recherche}$

- -2 Formateurs en réseau, maintenance des ordinateurs, Linux et Windows Server
- -1 Technicien de maintenanceBac + 2 / 2 ans d'expérience professionnelle

Maîtrise les réseaux câblés et Wifi / Windows 7/8/10/Word/Excel/Internet

-1 Secrétaire

Bac + 2 / 2 ans d'expérience professionnelle Maîtrise Word / Excel / Publisher / Internet

-1 Technico-Commercial

Bac + 2 / 2 ans d'expérience professionnelle Maîtrise Word / Excel / Publisher / Power Point / Internet

La connaissance de la langue anglaise est un atout déterminant Dossier à fournir : Lettre de motivation, CV, diplôme, certificat ou titre professionnel

Horaires de dépôt: 17h30-20h00

Date limite de dépôt : samedi 09 septembre 2017

Tél: 06 621 45 25 / 05 345 78 62

Adresse: 849, rue Voula - Plateau des 15 ans (vers la pharmacie Jagger)

Brazzaville - Congo

e-mail:kdcomputer2011@gmail.com / kdcomputer2011@hotmail.com

IN MEMORIAM

Déjà deux années que tu nous a quitté Papa! Le temps passe si vite, mais ton souvenir est plus que jamais là.

A l'occasion de ce triste deuxième anniversaire, du décès de notre très cher bien-aimé Père et Mari, Gilbert Okondza,

Les enfants Okondza : Justin, Opias, Gilthèse, Gandy, Gracette, Espérence, Viha et la veuve Thérèse Okondza

Vous prient de se joindre à eux, afin d'avoir une pensée en mémoire de l'âme de cet illustre homme.

A cet effet, une messe pour le repos de son âme, sera dite ce dimanche 10 septembre 2017 à 10h30 à l'église Sainte Marie de Ouenzé.

Papa, nous ne n'oublierons jamais, que Dieu te bénisse.





DISTINCTION

Le Congolais Guy-Alexandre Sounda, lauréat du Prix Ethiophile 2017

Sous la présidence de l'écrivain Daniel Maximin, le jury du Prix Ethiophile récompense, pour sa 3ème édition, le romancier Guy-Alexandre Sounda, auteur du premier roman « Confessions d'une sardine sans tête », Éditions Sur Le Fil

Cette cérémonie se déroulera le 30 septembre prochain, à 15 h, au restaurant « Le Procope », dans le sixième arrondissement de Paris. Guy-Alexandre succède à deux lauréats haïtiens. Son premier roman, lyrique, truculent, soutenu par des expressions congolaises, introduit le souffle du théâtre et l'endurance romanesque de l'histoire d'un ancien milicien rebelle en refuge à Paris. Un personnage inventé qui a le courage de prendre la parole, de se raconter sur la place publique, d'exprimer sa révolte impulsée par le tracas du souvenir de ses victimes, tuées sans raison apparente, mécaniquement, ridiculement, comme le fut d'ailleurs son père, disparu

de la même manière.

Confessions d'une sardine sans tête, son premier roman, fait écho à la guerre militaire et civile qui a eu lieu au Congo Brazzaville et nous raconte la dépossession de soi et la fragmentation de la conscience à travers l'itinéraire nocturne d'un « ex-saigneur » de guerre qui tente de s'extirper à coups de gnôle et de mots nus du piège dans lequel les errances de son passé jonché de trop de douilles et de cadavres l'ont en-

Né à Brazzaville, Guy Alexandre Sounda est écrivain, conteur, enseignant, comédien, metteur en scène, animateur de radio. Son style d'écriture, « le pa-



Guy-Alexandre Sounda (DR)

potage congolois », une profusion de mots à fleur de peau dont la résonnance révèle avant tout sa propre part d'ombre et de fragilité, est une forme de symbiose entre le drame, le poème et le conte. Se définissant comme jongleur de mots, un homme sans frontières, défricheur de territoires, il partage sa vie entre Paris et la Vallée d'Aoste où il a créé « Vues d'ici & Vents d'ailleurs », un festival international des arts solidaires, et compte à son actif plusieurs tournées en Amé-

rique du Sud, en Afrique et en Europe, et de nombreux textes (articles de presse, chroniques, nouvelles, pièces de théâtre) dont Le Fantôme du quai d'en face, récit théâtral publié en 2009 au Québec.

« L'Association Éthiophile ». créée en mars 2015, attribue le « Prix Ethiophile » chaque année, pour couronner des textes francophones: romans, poésie, théâtre, essais. Pour 2017, étaient en compétition en dehors du lauréat : Mon royaume pour une guitare, de Kidi Bebey (Éditions Michel Lafon); Et ton absence se fera chair, de Siham Bouhlal (Éditions Yovana); L'Appel de la lune, de Tidiane N'Diaye (Éditions Gallimard, Continents Noirs); La Reine du tango, d'Akli Tadjer, (Éditions JC Lattès) et Celui qui est digne d'être aimé, d'Abdellah Taïa (Éditions Seuil).

Marie Alfred Ngoma

INTERVIEW

Patrick Mbongo: « Hurçus Samba va se préparer en Afrique du sud »

Le directeur général de Bonheur society, manager du boxeur Hurçus Samba, a promis de créer toutes les conditions pour que son protégé bénéficie d'une meilleure préparation avant d'affronter, le 28 octobre à Brazzaville, le champion ghanéen pour la ceinture UBO dans la catégorie lourd-léger.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB). Au mois d'octobre, votre protégé Hurçus Samba montera sur ring pour son premier combat professionnel à Brazzaville. Comment préparez-vous cette rencontre?

Patrick Mbongo (PM): Nous nous organisons bien. D'ici là, il se rendra à Pointe-Noire pour les préparatifs et après, il ira en Afrique du sud. Je vais l'accompagner. Entretemps, il y a un coach UBO qui a quitté Lubumbashi en RDC. Il est ici avec nous

à Brazzaville. Il va l'accompagner en Afrique du sud où ils auront trois semaines voire un mois à passer là-bas.

L.D.B: Trois semaines ou un mois en Afrique du sud, concrètement quel sera votre apport?

P.M: Le promoteur du combat, un ancien champion du monde Mukadi Manda a envoyé un expert UBO. Nous avons réuni toutes les conditions pour mettre notre boxeur dans de bonnes conditions (hébergement, nutrition, voyage), C'est un boxeur professionnel. Nous l'accompagnons moralement. Tout est déià calé. On se bat tant bien que mal malgré la crise pour l'aider dans sa préparation.

L.D.B: Croyez-vous en ses capacités de gagner la ceinture UBO?

P.M. Hurçus Samba a commencé sa carrière par des KO. Je me rappelle encore son premier combat à la case «Che» à Poto-Poto. Après, il y a eu le championnat national qui s'est déroulé à Luna Park, il a réédité les mêmes exploits. Je crois en ses capacités et si nous prenons les choses au sérieux, il fera quelque chose de grand. Tel que nous nous préparons, il y a espoir que notre poulain Hurçus gagnera.

L.D.B : Qu'est ce qui vous a motivé à choisir Hurçus Samba comme protégé?

P.M. Quand Hurçus Samba a débuté sa carrière à Brazzaville, je l'accompagnais alors qu'il ne faisait que la boxe amateur. On a d'autres grands du quartier à Poto-Poto qui l'ont soutenu. On le suivait de près. On l'avait abandonné un moment donné et quand on s'est rendu compte qu'il

a gagné en maturité pour la boxe professionnelle, nous étions obligés de continuer notre travail comme cela a été au début de sa carrière.

L.DB: Et pour conclure?

P.M: Que tous les Congolais puissent être derrière lui. Nous espérons qu'il gagnera cette ceinture. Je demande aux Congolais de soutenir les sportifs. Nous avons vu dernièrement le combat de boxe à la télé. Chez nous au Congo,

nous rentrons dans la phase de la boxe professionnelle. Nous devrions nous unir pour soutenir nos boxeurs et qu'ils feront le bonheur de notre pays. Ça va



faire avancer le sport, vous savez que le sport unit les peuples. On va oublier d'autres problèmes si le sport marche.

> Propos recuillis qpar James Golden Eloué

INSTITUTION SAINT FRANCOIS D'ASSISE DE MAKABANDILOU

Etablissement scolaire privé • PRIMAIRE • COLLEGE • LYCEE • INTERNAT 00 (242) 05 549-44-07 / 06 642-96-07

secretaireisfa@gmail.com

web.facebook.com/institution-Saint-François-dAssise-de-makabandilou



JOURNEE PORTES OUVERTES SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 De 09h00 à 17h00

Informations et visites guidées

VENEZ NOMBREUX!



LE COURRIER DE KINSHASA N° 3012 - Vendrerdi 8 septembre 2017 14 | RC/POINTE-NOIRE

KOUILOU

La 2^e session de formation des animateurs Redd+ a été ouverte le 7 septembre

Pendant trois jours, les animateurs Redd+ seront formés afin d'assurer le relais des informations de la CN-Redd en sensibilisant en temps réel les parties prenantes (populations locales et autochtones comprises) dans les zones les plus reculées du pays.

Après la première formation des animateurs organisée en 2016 dans les chefs-lieux des 12 départements de la République du Congo axée sur les cinq options stratégiques de la stratégie nationale Redd+, l'architecture de la Redd+ et le carbone forestier, la coordination nationale a initié cette deuxième formation qui va également contribuer au renforcement et à la consolidation du réseau d'animateurs Redd+ mis en place précédemment.

En ouvrant les travaux, Majep Obama, vice-président du comité départemental Redd+ Kouilou (Codepa-Redd+K) qui avait à ses côtés Mme Lill Teddy Diakabana, responsable de la cellule décentralisée CN Redd+ Kouilou-Pointe-Noire a exhorté les animateurs à s'approprier le processus Redd+ et à être des animateurs intelligents pour



Les participants à la 2e formation des animateurs Redd+ Crédit photo «DR»

faire face aux changements climatiques. Au cours de ces trois jours de formation, les communications porteront sur les outils-clés du processus Redd+, la stratégie nationale Redd+ et tout particulièrement les cinq optons stratégiques Redd+, les bénéfices carbone et non carbone, les principes et critères des PCI-Redd, les principales activités et principaux acteurs-clés du ER-Programme (Sangha-Likouala).

Avec ses 23, 5 millions d'hectares de forêts soit 69 % du territoire national, la République du Congo s'est engagée au processus Redd+ en 2008. Mais c'est

en 2012 qu'il a recu les premiers dons des principaux bailleurs (Programme ONU-Redd et FCPF de la Banque mondiale). Signalons que Redd+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière), avec inclusion de la gestion durable des forêts,

de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone (les trois composantes qui constituent le +). Son objectif général est de contribuer au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

Hervé Brice Mampouya

DISTINCTION

Le Rénape primera le président de la République le 6 novembre

La remise du prix Grand Ami de la terre et de l'air pur à Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, initié par le Réseau national agropastoral et de l'environnement (Rénape) aura lieu le 6 novembre à Pointe-Noire à l'occasion de la journée nationale de l'arbre. Cette récompense est le fruit de nombreuses actions menées par le chef de l'État en faveur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Les initiatives telles qu'Autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000, Un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre, la journée nationale de l'arbre, l'engagement à la Cop 21, la Vision verte, le Fonds bleu sont autant d'actes et de faits du président de la République qui n'ont pas échappé à la Commission d'organisation de la remise du prix Grand Ami de la terre et de l'air pur qui, en décernant ce prix, l'élève aussi au rang de facilitateur et devient de facto un membre d'honneur de la commission d'organisation.

Depuis 2012, le Rénape distingue les personnes morales et phy-



Crépin Telinganou, président du Rénape Crédit photo «Adiac»

siques de toutes obédiences pour leurs actions dans les questions agropastorales et de l'environnement. Au cours de cette cérémonie sera lancée aussi la 7e édition de l'émulation quartier et villages propres sans objets plastiques usés, Plantons un arbre pour les générations de demain. Dirigé par Crépin Telinganou, le Rénape qui a été créé en 2010 a pour objectifs de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable et l'environnement sain.

H.B.M.

CIRQUE

Frédéri Vernier et Justine Berthillot s'expriment à travers le Noos

Les deux artistes vont présenter le 9 septembre au centre culturel Jean-Baptiste-Tati Loutard à Pointe-Noire leur chorégraphie sur le Noos, une danse acrobatique qui à pour point de départ leur corps.

Le Noos est une danse pas comme les autres, c'est une articulation ou désarticulation du corps, un nouvel équilibre ou un essai de la chute. Il s'agit d'une danse charnelle et fascinante dans laquelle le main-àmain est le maître mot. L'humour, la tendresse ainsi que la complicité sont omniprésents. Dans cette

chorégraphie qui s'exécute à deux Justine est la voltigeuse et Frédéri le porteur. Ce duo prometteur risque bien d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de l'acrobatie grâce à sa créativité si moderne. À travers ce Noos, ces deux artistes offrent tout simplement leur vision de l'acrobatie : un corps-à-corps brut presque rude, à la fois puissant et fragile qui prend en compte toute la réalité charnelle.

Justine Berthillot et Frédéri Vernier proposent au public une forme de spectacle où acrobatie rime moins avec puissance que délicatesse, un spectacle intelligent, beau, touchant et drôle. Sur



Les deux artistes exécutant le Noos crédit photo «DR»

scène, on les voit courir, ils s'étreignent, s'élèvent et chutent, dans une prise d'élan sans retenue mais en symbiose entre force, faiblesse, prouesses et relâchés. Leurs corps osent une manipulation qui est à la fois innocente, emportée, rieuse et parfois violente.

Ces deux artistes jouent avec les limites de leur corps, en exécutant la danse du Noos. Le samedi 9 septembre, les Ponténégrins sauront un peu plus sur cette danse acrobatique qui à pour point de départ le corps de ces deux artistes et ce qu'ils sont : des portants et des portés, comme tout un chacun l'est à sa manière. À la différence que leur manière est radicalement physique, la même chose et autrement. Notons que ce spectacle est une production de l'Institut français du Congo (IFC) et pendant plus de 30 minutes, Frédéri Vernier et Justine Berthillot vont permettre au public de passer un moment de bonheur et de fascination. Le duo va également effectuer une tournée africaine en ce mois de septembre qui va l'amener d'abord le 13 septembre à Djibouti, le 16 à Maurice, le 20 à Kigali (Rwanda), le 23 à Tananarive (Madagascar), le 27 à Abidjan en Côte d'ivoir et le 29 à Conakry en Guinée.

 $Hugues\, Prosper\, Mabonzo$

MOTS FLÉCHÉS N°158

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

FAIRE ENTRER DANS UN D'UN GOÛT ACIDE DÉPASSÉS DOTÉ DE VOILES CUBES À JETER POUR JOUER REPOS DE L'ESPRIT MANIÈRES ENSEMBLE PARTIE DU MONDE VILLE RÉPERTORIÉ ÇA FAIT DU BRUIT GREFFE PRÉCISION D'ADRESSE TOURNA ENCORE LA VIS TEL UN QUARTIER HUPPÉ PARTIE DU TRONC DEMEURE EN CAMPAGNE LINGUISTE ET ROMANCIER **ASCENSION** HABITANT DE LA RÉGION D'ARRAS **AGITATION** DÉVOTION ANIMAL QUI FAIT LA ROUE BERNÉS AVANT UNE EXPLI-CATION **COLORÉS** IMAGERIE MÉDICALE MOT POUR DÉSIGNER LE JOUR S'Y LÈVE SUIVIT LES AFFAIRES SOMME MISE DE CÔTÉ SYNDICAT DE L'ÉDITION DE L'ARGENT POUR LE CHIMISTE POISON ANCIENNE ARMÉE FÉODALE LIEU PLANTÉ D'ARBRES **BRUNIR** EST-OUEST NOIE COUVERT DE FLOCONS IL PORTE LA GRAPPE TEMPS UNIVERSEL DE GLACE AU MONT BLANC FORME DE VOLCAN DE LA COULEUR DE L'AZUR OISEAU POUR L'APRÈS-MIDI CLUB ESPAGNOL DE FOOTBALL IL EST OUVERT POUR GUETTER BOISSON AU SALON HOMME DE LETTRES ELLE PRÉPARE LES FUTURS ENSEI-GNANTS IL CREUSE L'ÉCORCE À COUPS DE BEC BOIRE COMME UN ANIMAL BRAME PLUTÔT VA-POREUSE CONS-TANTE DU CERCLE DEUX POUR UN ROMAIN OBSERVÉE SECRE-TEMENT DIALECTE CHINOIS VARIÉTÉS D'ÉCRITS PÉRIODES DE FROID

SUDOKU Nº158

>FACILE

4		5		1		6	3	
1	9	7	6			4	5	8
			5	9				
	1			7			4	5
		4				2		
9	7			4			8	
				3	7			
3	4	6			1	8	7	2
	8	9		6		5		3

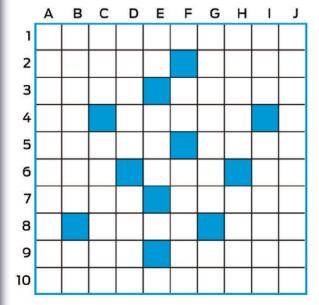
>MOYEN

							7	
5	1		9	7	2	3		
	2	3						4
2				9	1			7
8								3
4			3	8				5
3						5	2	
		5	2	3	9		4	6
	8							

>DIFFICILE

	3		7					1
1	2	7				6	5	
							9	8
				3	7		1	
	7	2		4		5	3	
	4		9	2				
2	1							
	5	3				1	8	6
9					1		2	

MOTS CROISÉS Nº158



>HORIZONTALEMENT

1. Qui vont être rendus à la vie civile. - 2. Met de niveau. Réduit en poudre. - 3. Pou familier. Langage pour l'informaticien. - 4. Très tendance. Es au goût. - 5. Ville de plusieurs conciles. Comme un hareng. - 6. Préfixe d'égalité. Certains l'aiment chaud. Négation. - 7. Une sorte de restaurant. Solidement établi. - 8. Jurassique inférieur. Ville du sud-ouest du Nigeria. - 9. Le jardin d'Ève. Bonne pour la machine. - 10. Espèces de karaokés pour les oiseaux.

>VERTICALEMENT A. Ils étudient une langue morte. - B. Se montre persifleur. Il est bon à être jeté. - C. Peut parfois blesser. Infliger une sanction. - D. Une source pour La Fontaine. Terminé. - E. Île charentaise. Le vaincu d'Appomattox. - F. Illumine un éclaireur. Se place sur une soucoupe. - G. Charbons ardents. Astate. - H. Finit par barber. Sédiment meuble très fin. - I. Blondit en été. Fondu avec d'autres partis. - J. Devenues plus sûres.

MOTS À MOTS N°158

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.



SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°157

	С		U		Н		Е		С		Α	
С	Η	Е	N	Α	1	E	S		Η	ш	R	Α
	Α	Μ	1	Z	U	1	S	S	A	Z	Т	Е
Р	R	0	S	Т		R	Α	1	L	$_{\perp}$	Е	R
	O	\subset		ш	В	Е	R	L	U	Е		Е
М	٦	L	E		Α		\vdash		H	٧	Α	
	Η	\Box	R	В	-	Z	ш	S		ш	Z	A
Р	-	E	R	R	E	Е		Η	A	R	1	Ν
	Е		0	1	S	1	٧	Е		Α	S	Е
1	R	Е	N	Е		G	Ш	L	Α		ш	
		C	Е		D	Е	S	Е	R	Т	Е	R
С	Е	L	Е	В	R	Α	Η		М	Α		F
	Ν	0	S		Α		ш	T	E	Η	E	
1	T	۲		Н	1	S	S	E		0	L	Α
	Α		P	A	Z	A		T	0	U	E	R
Α	1	G	U	S		S	Α		0	S	E	E

MOTS CROISÉS N°157

C	Н	Α	М	В	Α	R	D	Е	R
E	1	Ν	Α	U	D	1		T	U
R	Е	1	Ν	Ε		Α	1	R	E
Е	R	S	Е		Α		D	Ε	R
В		E	T	Α	G	E		Ν	
R	1	S	T		Α	Н	A	N	E
Α	S		Е	R	S		U	Е	S
L	Е	S		A	S	T	R	Ε	S
Е	R		0	P	E	R	Е		C
S	Е	N	S	Ε	S		S	U	R

SUDOKU N°157

7	4	5	8	3	1	9	2	6
9	1	6	2	5	4	3	7	8
2	8	3	9	7	6	1	4	5
5	9	7	3	6	8	2	1	4
1	6	4	7	2	5	8	3	9
3	2	8	4	1	9	5	6	7
6	7	1	5	9	3	4	8	2
8	3	9	6	4	2	7	5	1
4	5	2	1	8	7	6	9	3
								\equiv
1	3	7	8	6	4	9	2	5
4	5	9	2	7	1	6	3	8
8	6	2	3	5	9	1	7	4
3	9	5	7	1	8	4	6	2
6	7	8	4	3	2	5	1	2

7	2		9	4	3	8	5	1
5	1	4	6	8	7	2	9	3
9	8	3	1	2	5	7	4	6
7	4	8	6	9	3	1	5	2
1	3	5	2	8	4	6	7	9
9	2	6	5	7	1	3	4	8
2	8	1	7	4	5	9	6	3
6	9	7	3	2	8	4	1	5
4	5	3	9	1	6	8	2	7

3 7 9 4 6 2 5 8 1 8 6 2 1 5 9 7 3 4

5 1 4 8 3 7 2 9 6

2 4 1 5 9 6 3 8 7

MOTS À MOTS N°157

1/ PÉDIATRE - 2/ PERDREAU - 3/ RÉALISME.

16 | DERNIÈRE HEURE LE COURRIER DE KINSHASA N° 3012 - Vendrerdi 8 septembre 2017

SÉBASTIEN MIGNÉ

« La défaite contre le Ghana, une étape d'apprentissage de cette jeune équipe en construction »

En tirant les enseignements de la lourde défaite de ses poulains (1-5) au stade de l'Unité à Kintélé face aux Blacks stars du Ghana, en match comptant pour la 4e journée des éliminatoires de la Coupe du monde, Sébastien Migné reste convaincu que le chemin pour que les Diables rouges retrouvent le très haut niveau est très long.

« Nous avons une marche encore à gravir pour pouvoir répéter le type de rencontre qu'on a faite à Kumasi et puis conclure par exemple notre belle entame de match. Il y a du boulot. Le chemin va être très long, je le savais », a commenté le sélectionneur des Diables rouges, déçu de l'humiliation subie à domicile. Face aux Blacks stars, les Diables rouges ont montré pendant les vingt premières minutes quelques bonnes séquences, a reconnu le coach avant de regretter le manque de réalisme de Thievy Bifouma sur la passe en profondeur de Fabrice Ondama. Selon lui, cette occasion allait tout changer.

« Les 20 premières minutes, les joueurs ont montré par séquences les choses très intéressantes mais le très haut niveau, c'est quoi. C'est à la fin être efficace. Je pense que les Ghanéens nous ont montré un exemple sur leur deux premiers buts. On ne les voit pas lors du match et après il y a (2-0), alors que nous avons eu des situations,



on emballe un peu le match. Il faut être froid devant les buts et efficace », a souligné Sébastien Migné sans oublier ses soucis défensifs.

La défense impériale à Kumasi a été malheureusement le maillon faible de l'équipe face aux Blacks stars. Les suspensions de Beranger Itoua et Delvin Ndinga, la sentinelle devant cette défense et aussi la blessure de Marvin Baudry n'ont pas permis aux Diables rouges de rééditer le même exploit.

« Aujourd'hui l'aspect défensif est un chantier même si je n'aime pas désolidariser l'équipe. C'est un onze qui défend et un onze qui attaque. On avait eu une belle

complicité défensive au match aller. Aujourd'hui, on voit quand on a quelques absences, c'était le cas avec Marvin Baudry, Itoua, Delvin qui est important devant la défense, un Prince pas encore au top physiquement parlant pour tenir tout un match. Il fallait s'adapter. Cela montre que les garçons alignés le mardi ont du travail pour s'intégrer dans cette équipe et pour faire face aux joueurs que j'ai précédemment cités », a estimé le sélectionneur.

A chaque accélération des Ghanéens, cette défense prenait l'eau de tout bord. Clevid Dikamona titularisé pour pallier l'absence de

Une phase du match/Adiac Marvin Baudry s'est fait malmener par Thomas Agyepong. Le premier but ghanéen inscrit par Richmond Boakye passe d'ailleurs par son couloir. Deux minutes après, les Diables rouges concédaient le deuxième but dans les conditions similaires. La vitesse de Christian Atsu sur le côté de Tobias Badila couplée au réalisme de Thomas Partey a mis les Congolais à genou.

Les Congolais qui avaient pourtant réduit le score par l'entremise d'Emmerson Illoy ont été punis dans les arrêts de jeu de la première mi-temps par Thomas Partey. Il a profité d'un ballon remis dans l'axe par Durel Avounou pour inscrire le 4e but gha-

néen avant que Richmond Boakye ne clôture le spectacle à la 85e minute. « Aujourd'hui on a vu ce qu'était le haut niveau face à un adversaire blessé. On avait, je pense pas tous les arguments pour déloger cette équipe deux fois de suite», a-t-il regretté tout en ayant à l'esprit que , pour que la jeunesse puisse s'exprimer dans cette équipe, il faut des cadres et de l'expérience.

Autant d'erreurs que Sébastien Migné a promis corriger surtout quand la plupart de ses nouveaux joueurs alignés en défense auront dix à quinze sélections. « Illoy en est à sa première sélection et dans ce cas-là nos cadres deviennent: Mayembo (2 sélections); Badila (3 dont la première à domicile). On va recupérer du monde. Itoua ne sera plus suspendu au prochain match. J'espère que Prince et Delvin vont rejouer en club. J'espère que Marvin sera rétabli, Mabiala va, je l'espère, retrouver un club.» Signalons qu'en dehors de l'arrêt de Richard Ofori sur la frappe de Bifouma à la 10^e minute, les Diables rouges ont eu quelques situations qui auraient dû alléger le score comme en témoigne, la frappe de Thievy Bifouma qui échoue sur la barre transversale (72^e minute), celle de Césair Gandzé qui fuit le cadre, le coup franc de Badila et la frappe de Dylan Bahamboula repoussés par le gardien.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : le Tribunal populaire

e Tribunal populaire est une juridiction d'exception créée pour juger les crimes politiques d'une manière générale, dans une période d'effervescence révolutionnaire voire de transport mystique des prosélytes du socialisme. Le 15 août 1963, le président Fulbert Youlou est renversé et mis aux arrêts. Jacques Opangault, absent du pays lors du mouvement insurrectionnel dit Révolution des 13, 14 et 15 août 1963, se constitue prisonnier, par solidarité avec le président déchu. C'est un courage rare dans un pays réputé pour la poltronnerie, la couardise et la roublardise de ses politiciens. En pleine guerre froide, la situation est tendue entre les deux Congo. Instruments d'une guerre qui les dépassent mais convaincus de jouer leur partition dans ce monde bipolarisé, ces deux pays qui se regardent en chiens de faïence.

En 1964, le Congo-Léopoldville renvoie les Brazzavillois installés sur ses terres. La querelle devient paroxystique. Entretemps, un Tribunal populaire est mis en place à Brazzaville. Ses membres prêtent serment vendredi 8 janvier 1965, dans la salle de conférence du ministère de l'Information, sis rue Lamothe, devant le procureur général Auguste Rock Nganzadi, entouré de Nkounkou Jules, substitut général, ancien ministre de la Justice, substitut général au parquet, commissaire du gouvernement, Adouki, juge d'instruction, assistant du Tribunal populaire, et en présence des membres du bureau politique du MNR (Mouvement national de la Révolution). Les fortes personnalités de Roch Nganzadi, finalement, commissaire du gouvernement et du président du tribunal, Stanislas Batchy ont occulté la présence des autres membres.

En 1965, le président Youlou s'évade de la prison où il est incarcéré, derrière l'actuel siège du Conseil économique et social, à coté du Cfrad (Centre de formation et de recherche en art dramatique). Dans ce dernier endroit, se tint la Conférence de Brazzaville en 1944. L'évasion de Fulbert Youlou accroît ce que l'on appelle, alors, la vigilance. À Brazzaville et à l'intérieur du pays, le peuple est appelé à se mobiliser pour défendre la Révolution. C'est dans ce contexte que débute à Brazzaville, le 8 juin 1965, le procès du régime de Youlou. Pour le premier jour, Apollinaire Bazinga et René Kinzounza sont à la barre. Fulbert Youlou, en fuite, n'est pas sur le banc des accusés.

Les jours qui suivent d'autres prévenus sont entendus au rythme de trois par jour. Au terme du procès, l'abbé Fulbert Youlou est condamné à mort par contumace ; Stéphane Tchitchelle (ministre des Affaires étrangères) et Dominique Nzala-

kanda (ministre de la Justice, garde des sceaux) sont condamnés à 15 ans d'emprisonnement ferme; Prosper Gandzion, (ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports), Victor Sathoud (ministre du Plan et de l'Equipement) et Joseph Senso (maire de Brazzaville), à 10 ans; Eugène Ngoma à 5 ans, Marc Delhot (chef du protocole), Isaac Ibouanga (ministre de la Fonction publique), Letembet-Ambily (membre du Cabinet du président Youlou), Mabiala Alfred à 3 ans ; Pierre Goura (ministre des Finances et du Budget) à 2 ans ; Michel Kibangou (ministre des Affaires économiques et du Commerce, chargé du Tourisme), à 1 an. D'autres condamnations ont été prononcées, notamment, celles d'Alphonse Nzingoula (Directeur général de la Sécurité) et Fulbert Loko (Radio Makala), sans précision sur les peines infligées. Jacques Opangault (ministre d'Etat), Kikhounga-Ngot (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale), Apollinaire Bazinga (ministre de la Production industrielle, des Mines, des Postes et Télécommunications, chargé de l'Aviation civile et commerciale), Faustin Okomba (ministre des Travaux publics, des Transports, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat) et Germain Samba (ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts) et David René Kinzounza sont relaxés à l'issue du procès. C'est l'occasion de parler d'Auguste Roch Nganzadi, premier procureur général congolais, est né le 10 février 1931, à Brazzaville. Il est magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, docteur en Droit, diplôme de Droit privé et de sciences criminelles.

En 1947, il sort deuxième au certificat d'études primaires. C'est un élève très doué. Il se classe premier au concours d'entrée à l'école fédérale de Dolisie et entreprend ses études secondaires. Elève précoce, après un trimestre seulement, il se rend en France. Bordeaux, Toulouse et Paris, sont ses différents points de chute. Il obtient deux bachots avec mention bien. Attiré par la carrière judiciaire, il s'inscrit en droit. Il obtient sa licence et entre au Centre national des études juridiques. Il travaille en France, avant de rentrer au Congo. Il est nommé, à titre exceptionnel, le 3 septembre 1964, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville et près la Cour suprême en remplacement de Mathieu Fernand, par décret n°64/286 du 3 septembre 1964. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit. Il travaille en France, avant de rentrer au Congo. Il est nommé, à titre exceptionnel, le 3 septembre 1964, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville et près la Cour suprême en remplacement de Mathieu Fernand, par décret n°64/286 du 3 septembre 1964. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

MFUMU